

COMMUNIQUÉ

PLAN CANICULE ESTIVAL : LE CCAS VOUS ACCOMPAGNE

Chaque année, au plan national, durant la période allant du 1^{er} juin au 15 septembre, le « plan canicule » est activé. Cette action a pour vocation de protéger, d'alerter, de secourir, de soigner mais aussi entourer les personnes les plus vulnérables ou isolées.

Le plan canicule définit à l'échelle nationale les actions mises en œuvre pour prévenir et limiter les effets des fortes chaleurs. Au niveau local, la gestion du plan canicule est confiée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Bernay. Le CCAS joue un rôle essentiel dans le cadre du « Plan Canicule », notamment pour la mise en place d'un registre communal recensant les personnes vulnérables.

Par exemple, en cas de déclenchement du niveau 3 du dispositif d'alerte qui compte 4 niveaux, le CCAS doit :

- > Assister les personnes âgées isolées en mobilisant les services de soins infirmiers à domicile, les associations et services d'aide à domicile, et les associations de bénévoles, en liaison avec le Conseil Départemental et les communes, dans le cadre du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.
- > Veiller à l'accueil des personnes à risque dans des locaux rafraîchis (supermarchés, bâtiments publics...) en liaison avec l'Agence Régionale de Santé et les communes.
- > Déployer une cellule d'appels pour contacter les personnes inscrites sur le registre.

Les personnes pouvant bénéficier de ce dispositif :

- > Les personnes âgées isolées de 75 ans et plus, résidant à leur domicile,
- > Les personnes âgées isolées de plus de 60 ans, reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- > Les personnes adultes handicapées isolées bénéficiant de l'un des statuts prévus au titre IV du livre II du Code de l'Action Sociale et des Familles (A.A.H, A.C.T.P, carte d'invalidité, reconnaissance travailleur handicapé, pension d'invalidité) résidant à leur domicile.

Formulaire d'inscription sur le registre communal :

- > à télécharger sur le site Internet www.bernaylaville.fr
 - > à remplir auprès du CCAS situé 5 place Magdeleine Hue
- Jours et horaires d'ouverture : Mercredi : 8h30 -12h et lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h
Tél. : 02 32 46 63 16 - Mail : ccas@bernay27.fr

Manuel CHEVALLIER

Directeur Communication, chargé des relations avec la presse

Téléphone : 02 32 46 63 33 - 06 26 61 03 26

Courriel : manuel.chevallier@bernay27.fr



BERNAYLAVILLE.FR